



DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
LANGUEDOC-ROUSSILLON



Division de Ma

N. Réf. : DTN-N N° 333/ 2002

Marseille, le 3 juillet 2002

**Monsieur le Directeur du CEA/ VALRHO
BP. 17171
30207 BAGNOLS-SUR-CEZE CEDEX**

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
CEA/ VALRHO - PHENIX - INB 71
Inspection n° 2002-39008

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63 -1228 du 11 décembre 1963, une inspection courante a eu lieu le 18 juin 2002 à PHENIX sur le thème « Travaux - Modifications ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 18 juin 2002 a été consacrée à l'examen de l'avancement des dossiers et des travaux prévus dans le cadre de l'arrêt décennal de la centrale. Les inspecteurs ont notamment examiné par sondage les résultats des contrôles, la réalisation des actions d'entretien et l'avancement des modifications.

Cet examen est apparu très satisfaisant autant du point de vue documentaire que par la tenue du planning des travaux.

Aucun constat notable n'a été relevé.

A. Demandes d'actions correctives

Cette inspection n'a pas donné lieu à des demandes d'action corrective.

B. Compléments d'information

Les essais de fuite thermique réalisés après l'inspection de la cuve du barillet ne vous ont pas permis de conclure à ce jour sur sa requalification thermique.

1. **Je vous demande de poursuivre vos investigations au cours du 5^e cycle et de vous prononcer sur cette requalification. Dans l'attente des résultats vous limiterez à 20 kW le dégagement de la puissance thermique des éléments que vous introduirez dans le barillet.**

Des travaux de rénovation et d'amélioration ont été réalisés sur le système de détection d'hydrogène.

2. **Je vous demande de réaliser un bilan synthétique des actions et investigations menées dans ce domaine.**

Un incident a eu lieu à CREYSMALVILLE le 10 avril 2002 suite au dysfonctionnement d'un grappin de manutention.

3. **Je vous demande de m'indiquer si le système d'accrochage utilisé à PHENIX pour la manutention des assemblages est du même type et dans l'affirmative quel retour d'expérience vous envisagez.**

C. Observations

Cette inspection n'a donné lieu à aucune observations.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points au plus tard le **1^{er} octobre 2002**. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Directeur régional, et par délégation,
L'Adjoint au Responsable de la Division des Installations Nucléaires**

Signé par :

Dominique ARNAUD